

N°49-2017

Séance du mercredi 04 octobre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	36	36

L'an deux mille dix sept et le mercredi quatre octobre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Date de la convocation
22 septembre 2017

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, DUPOUY André, MANCIET Aline et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, COMBRES Roger, MARQUE Magali, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (Suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

06 octobre 2017

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain (Remplacé par CUVELIER Christian), TOUJOUSE : TARTAS Jacques.

Absents : MANCIET : SOULES Philippe, CENENT Frédéric.

OBJET DE LA DELIBERATION : Don dans le cadre de l'ouragan IRMA

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Suite à des échanges survenus en Conférence des Maires, il semble opportun pour le Conseil Communautaire de s'interroger sur l'opportunité de verser une subvention permettant d'aider les victimes de l'ouragan « IRMA ». Madame la Présidente suggère le versement d'une somme de 1 000 euros.

Madame la Présidente propose ensuite à l'Assemblée de poser toute question utile et de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une somme de 1 000 euros aux victimes de l'ouragan IRMA par l'intermédiaire de l'Association Départementale des Maires de Martinique, imputée à l'article 6713.

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.